

Formule 1

LOI SUR LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE

CHOIX DE PROPRIÉTÉ FAMILIALE FAIT PAR LE CONJOINT OU LE CONJOINT DE FAIT
APRÈS LE DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e), _____, choisis comme propriété familiale la résidence que j'occupais avec

mon (ma) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait, _____, au moment de son décès. La description officielle de notre propriété familiale est la suivante :

Numéro du titre : _____

(Nom du [de la] conjoint[e] ou
du [de la] conjoint[e] de fait)

(Signature du [de la] conjoint[e] ou
du [de la] conjoint[e] de fait)

(Date)

(Nom du témoin)

(Signature du témoin)

(Date)

Notaire public dans et pour la province du
Manitoba/Commissaire aux serments dans
et pour la province du Manitoba
Ma commission prend fin le _____.

ou

Autre personne autorisée à recevoir les
affidavits en vertu de la *Loi sur la preuve*
au Manitoba
(préciser) _____